



Genève, le 27 juin 2018

Le Conseil d'Etat

3022-2018

Département fédéral de la défense, de
la protection de la population et des
sports DDPS
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Bundeshaus Ost
3003 Berne

Concerne : projet de révision totale de l'ordonnance sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (ordonnance sur les activités à risque)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre courrier du 28 mars 2018 nous invitant à nous prononcer sur la révision de l'ordonnance citée en référence nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

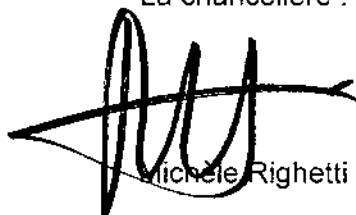
Les modifications proposées sont appropriées, elles prennent en compte les nombreux changements qu'a connu ce secteur professionnel ces dernières années et surtout elles clarifient et simplifient les procédures pour les guides de montagne comme pour les organisateurs d'activités à risque.

Nous saluons particulièrement la reconnaissance, dont l'inclusion de partenariats, avec les associations professionnelles compétentes et concernées.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Pierre Maudet